

Communications officielles 2015 / no 6

Communications de la Commission disciplinaire

Décisions de la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF

FC Besa Biel/Bienne: le joueur **Shamshir Karimi** est boycotté pour 12 mois, jusqu'au 21 mai 2016, pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'arbitre lors du match de 2^e ligue régionale du 17 mai 2015. En plus, il a écopé d'une amende de Fr. 150.- et les frais de procédure de Fr. 400.- sont mis à sa charge.

SV Slavonija Bern: le joueur **Anto Perkunic**, né le 17.01.1972, est boycotté pour une durée indéterminée pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'arbitre lors du match de 5^e ligue du 15 août 2015. Durant cette période, il n'a pas le droit de participer aux matchs d'entraînements et aux matchs de l'association. En plus, il a écopé d'une amende de Fr. 400.-, et les frais de procédure de Fr. 400.- sont mis à sa charge.

Décisions de la Commission disciplinaire de l'AFBJ

FK Shqiponia: l'ancien entraîneur de l'équipe de 3^e ligue, **Murat Lena**, est suspendu pour 12 mois, jusqu'au 30 juin 2016, pour avoir fait jouer un joueur sous un faux nom. En plus, il a écopé d'une amende de Fr. 200.-. Durant cette période il n'a pas le droit d'assumer une fonction d'entraîneur d'une équipe lors de matchs championnat, de coupe et d'entraînement.

Communications de la Commission de jeu

Saison 2016/2017; tour d'automne

Le calendrier de base du tour d'automne de la saison 2016/2017 à venir peut être consulté en ligne à l'adresse Service/Documentations/Comité de jeu. Ce document renseigne sur le début de la nouvelle saison, quand ont lieu les tours de la coupe et quels sont les matchs planifiés pour le samedi du jeûne. **Prenez en compte que le samedi du jeûne est considéré comme un jour officiel de compétition.** Ainsi, des matchs qui ont dû être renvoyés préalablement pour des conditions atmosphériques doivent être fixés le samedi du jeûne, ceci lorsque les deux équipes ne sont plus engagées pour la coupe bernoise.

Matchs n'ayant pas été disputés à la fin du tour d'automne 2015

Si en raison des conditions atmosphériques tous les matchs n'ont pas pu être disputés à la fin du tour d'automne, il s'agit d'appliquer la marche à suivre conformément aux Directives pour l'organisation des compétitions 2015/2016, chiffre 2.11.6:

- Pour **les juniors A-C**, les matchs ayant une influence pour la promotion ou la relégation doivent être disputés jusqu'au 30 novembre.
- Pour **les actifs et le football féminin** seul un match par équipe peut être déplacé au tour de printemps.

Pour cela, il y a lieu de tenir compte des possibilités figurant dans les Directives pour l'organisation des compétitions.

Formation des groupes pour le tour de printemps 2016

La **formation des groupes** pour le tour de printemps aura lieu le 18 janvier 2016 à partir de 18h00. Les clubs recevront du secrétariat une lettre circulaire séparée contenant les informations supplémentaires nécessaires. L'annonce d'équipes concerne tous les domaines des juniors et des juniors filles.

Pour les actifs et le football féminin, il faut prendre en compte que les annonces d'équipes subséquentes ne peuvent être prises en considération que si des retraits d'équipes sont annoncés en 5^e ligue pour les actifs et en 4^e ligue pour le football féminin. Sans retraits d'équipes, il est impossible d'intégrer de nouvelles équipes dans le championnat. Si le nombre d'équipes subséquentes est plus élevé que le nombre de places disponibles, il sera procédé à un tirage au sort.

12 octobre 2015
Secrétariat AFBJ